

Promouvoir de nouvelles formes de jardins familiaux et encourager la création de plantages

A14

OBJECTIFS

Développer des formes de jardinage plus économes en sol, favorisant la biodiversité et davantage intégrées dans le tissu urbain

Effets attendus

- Maintien d'une offre, à proximité des logements, pour les personnes souhaitant pratiquer le jardinage
- Préservation des surfaces d'assolement
- Diversification des espaces verts et de détente
- Développement de la biodiversité et renforcement des continuités biologiques dans l'espace urbain
- Valorisation des espaces verts pour le citoyen et amélioration de la qualité de vie

Lien avec le concept

- 06** Valoriser le paysage urbain et enrichir le réseau des espaces verts

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT ET DE LOCALISATION

La planification s'oriente prioritairement vers des formes de jardinage plus économes en sol, en développant des projets de jardins familiaux occupant moins d'espace que la forme traditionnelle et en encourageant la création de plantages – jardins potagers sur une surface restreinte – dans les nouveaux quartiers d'habitations ou dans les espaces qui s'y prêtent des quartiers existants.

Mesures de mise en œuvre

- mise à jour de l'étude effectuée en 2006 pour l'identification de sites pour reloger les jardins familiaux amenés à disparaître
- intégrer dans la mesure du possible des plantages dans les nouveaux quartiers (PDQ et PLQ), en veillant à y favoriser la biodiversité
- modifier ou abroger la loi pour la sauvegarde et le développement des jardins familiaux (M 2 40)
- examiner la possibilité d'aménager des jardins familiaux ou une ferme urbaine dans le futur parc agro-urbain lié au grand projet de Bernex.

Mandat de planification

Le canton :

- mène une réflexion sur de nouvelles formes de jardinage plus économes en sol, favorisant leur intégration dans le paysage et compatibles avec la notion d'espace public, en collaboration notamment avec la fédération genevoise des jardins familiaux.

Les communes :

- examinent les possibilités de créer des plantages sur leur territoire.

ORGANISATION

Instances concernées

Confédération: –
 Canton: DU (OU, OBA); DIME (DGNP, DGA)
 Communes: toutes
 Pilotage: DU (OU)

Interaction avec d'autres fiches

- A11** Développer le réseau des espaces verts et publics
- C02** Maîtriser l'impact des extensions urbaines sur la zone agricole
- C06** Préserver et reconstituer les continuités biologiques

AUTRES INDICATIONS

Bases légales

- Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (art. 18b)
- Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS, L 4 0,5)
- Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, (LaLAT, L 1 30) [art 24, al. 5 définissant la zone de jardins familiaux]
- Loi pour la sauvegarde et le développement des jardins familiaux (M 2 40)
- L Bio (loi sur la biodiversité M 5 15)

Planification cadre

–

Études de base / Références principales

- *Joindre l'utile à l'agréable: le jardin familial et la culture populaire*, HETS, 2011
- *Étude de la productivité des jardins familiaux*, HEPIA, 2011
- *Nature dans le canton de Genève. Bilan de 10 ans d'actions et perspectives (1999-2009)*. DIM (DGNP). 2010
- *Jardins familiaux. Recherche de nouveaux sites. Rapport final*, DT (DAT), janvier 2006
- La production agricole d'agglomération. Lexique genevois. Septembre 2012 (projet)

Fiche monitoring du plan directeur

–

DOSSIER

Problématique et enjeux

L'offre en jardins familiaux dans le canton est inférieure à la demande, mais la rareté des terrains disponibles en zone à bâtir conjuguée à la nécessité de protéger les terres agricoles a conduit durant les années passées à se limiter à l'objectif du remplacement des groupements de jardins familiaux qui viendraient à disparaître dans le cas de projets d'urbanisation. A cette nécessité de préserver les terres agricoles (en particulier les surfaces d'assolement), s'ajoute la volonté de diversifier les possibilités de pratiquer le jardinage, ce qui conduit aujourd'hui à s'orienter prioritairement vers des formes de jardinage plus économes en sol.

Il s'agit d'une part de développer des projets de jardins familiaux occupant moins d'espace que la forme traditionnelle avec cabanon individuel et, d'autre part, de promouvoir de nouvelles formes d'agriculture et de jardinage :

- développement d'une agriculture urbaine encadrée par des professionnels ;
- création de plantages (jardins potagers sur une surface restreinte) dans les nouveaux quartiers d'habitation ou, dans les quartiers existants, dans les espaces qui s'y prêtent ;
- développement de jardins collectifs, sous la supervision de professionnels.

Le renoncement au remplacement systématique des jardins familiaux nécessite une modification de la loi pour la sauvegarde et le développement des jardins familiaux (M 2 40).

Démarche

En 2006, le canton a finalisé une étude recensant des sites qui se prêtent à la réalisation de groupements de jardins familiaux, afin de disposer de solutions de remplacement en cas de nécessité de déplacer des jardins familiaux. Ce travail, qui a fait l'objet d'une étude environnementale stratégique, propose notamment de nouvelles formes de jardins familiaux dans le but de faciliter leur intégration paysagère et de parvenir à des solutions moins exigeantes en surface. Elle vise également à encourager la réalisation de plantages. Il s'agit de mettre à jour cette étude et de poursuivre la réflexion sur de nouvelles formes d'agriculture et de jardinage.

La réflexion doit également être menée au niveau des projets d'aménagement, en prévoyant des emplacements pour des plantages dans les plans directeurs localisés et, si possible, dans les plans localisés de quartier.

Projets

État de la coordination

- | | |
|--|-----------------------|
| 1. Ensemble de jardins familiaux de La Chapelle (Lancy):
déplacement prévu, pour permettre la réalisation d'un nouveau quartier, sur le site de Champ Bossu (commune de Vernier) | réglée |
| 2. Grand projet Bernex , implantation d'une ferme agro-urbaine dans le futur parc:
étude de faisabilité à mener | en cours |
| 3. Groupement de jardins familiaux du Bois des Frères :
déplacement / réaménagement sur place à prévoir, pour permettre la réalisation d'un dépôt pour les véhicules des TPG | information préalable |
| 4. Réalisation de plantages dans le futur quartier des Cherpines | information préalable |

